

NOR : BCRD 1117021 A.

**ARRÊTE**

portant désignation d'agents des douanes chargés d'effectuer des enquêtes judiciaires

Le garde des Sceaux, ministre de la justice et des libertés et la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 28-1 et R.15-33-5 ;

Vu l'avis de la commission prévue à l'article 28-1 du code de procédure pénale ;

Sur proposition du directeur général des douanes et droits indirects,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – La qualité d'agent des douanes chargé d'effectuer des enquêtes judiciaires est attribuée aux agents des douanes désignés ci-après, lesquels ont satisfait aux épreuves de l'examen technique des 17 et 18 mai 2011 :

ARTURE (Vincent, Patrice, Michel)  
BERNE (Corinne, Andrée, Géraldine)  
BRIAND (Jérémy, Daniel, Claude)  
BRUCKERT (Jérémy)  
CAHOUE (Manuel)  
CHAMPEAU (Pierre)  
CHICHIGNOUD (Corinne, Thérèse, Nicole)  
DARRAS (Sophie)  
FAURE (Sébastien, Antony, Pascal)  
GENETÉY (Marie-Christine, Simonne)  
GENEVIER (Alain)  
JASON (Rosine, Rolande, Laure)  
JUAN (Frédéric, François)  
LANCIAL (Marc, Alexandre)  
LAVOISIER (Franck, Robert)  
NADRCIC (Nicolas, Jean, Claude)  
NAPPEZ (Valérie, Jacqueline)  
NOURIAN (Florent, Georges, Mounzer)

PALOMARES (Julien)  
PERRON (Florie, Emmanuelle)  
POMMEREUL (Bruno, Joël, Nicolas)  
SEPULCHRE DE CONDE (Ségolène, Maylis, Marie, Joseph)  
SIRAUDIN (Anne-Sophie, Marie)  
THALAMY (Pierre-Etienne)

**Article 2.** La directrice des affaires criminelles et des grâces et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montreuil, le **28 JUIL. 2011**

Pour le garde des Sceaux,  
ministre de la justice et des libertés,  
et par délégation,  
la directrice des affaires criminelles  
et des grâces,



Maryonne CAILLIBOTTE

Pour la ministre du budget,  
des comptes publics et de la réforme de l'Etat,  
porte-parole du Gouvernement,  
et par délégation,  
le directeur général des douanes  
et droits indirects,



Jérôme FOURNEL